

Les exploitants agricoles vivent plus souvent sous le seuil de pauvreté que l'ensemble de la population

En 2020, le niveau de vie des exploitants agricoles s'élève en moyenne à 27 500 euros en France métropolitaine. Les exploitants ont en moyenne le même niveau de vie que l'ensemble de la population, mais avec une dispersion beaucoup plus forte : les 10 % d'exploitants les plus aisés ont un niveau de vie au moins 4,5 fois plus élevé que celui des 10 % les plus modestes (contre un ratio de 3,4 pour l'ensemble de la population).

Le niveau de vie s'élève avec le niveau d'études : de 23 800 euros pour les exploitants peu ou pas diplômés, à 37 800 euros pour ceux ayant suivi des études supérieures longues. Par ailleurs, le niveau de vie est en moyenne plus élevé pour les exploitants spécialisés dans les cultures végétales que pour ceux spécialisés dans l'élevage. De façon moins prononcée, le niveau de vie des exploitants agricoles varie également avec l'âge : de 25 100 euros en moyenne en 2020 parmi ceux âgés de 40 ans ou moins, à 30 400 euros parmi ceux de 61 à 65 ans. La composition des revenus diffère elle aussi nettement selon l'âge et la formation suivie.

En 2020, 17,7 % des exploitants vivent sous le seuil de pauvreté monétaire, contre 14,4 % parmi l'ensemble de la population. Ce taux de pauvreté est plus élevé pour les exploitants agricoles vivant avec un conjoint travaillant sur l'exploitation (21,9 %), et plus bas pour les exploitants exerçant aussi une autre activité rémunérée sans lien avec l'exploitation (10,5 %).

Les **exploitants agricoles** sont les personnes assurant la gestion courante des **exploitations agricoles**. En 2020, ils sont 496 000 en France métropolitaine, en charge de 390 000 exploitations [Barry, 2022] ► **figure 1**. Ils vivent dans un peu plus de 400 000 ménages agricoles, c'est-à-dire les **ménages fiscaux** dont au moins un des membres est exploitant agricole. Ces ménages représentent 1,5 % des 28 millions de ménages fiscaux métropolitains en 2020 [Givois, 2024]. Leurs ressources sont issues de l'activité agricole de l'exploitant, mais aussi des autres revenus d'activité (de l'exploitant ou d'autres membres du ménage), de revenus de remplacement (chômage, retraites), des revenus du patrimoine et des prestations sociales ► **sources et méthodes**. Le **niveau de vie** des membres d'un ménage correspond à l'ensemble du **revenu disponible** du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage, de manière à tenir compte de la composition familiale. En 2020, le niveau de vie moyen des 1,2 million de personnes vivant dans un ménage agricole est estimé à 27 100 euros (soit 2 260 euros par mois en moyenne¹).

► 1. Niveau de vie des exploitants agricoles et de leurs ménages en 2020

	en euros		
Indicateur	Ensemble de la population	Personnes vivant dans un ménage agricole	Exploitants agricoles
Nombre	64 900 000	1 200 000	496 000
Niveau de vie			
Moyen	27 500	27 100	27 500
1 ^{er} décile	11 910	10 900	10 300
Médian	22 400	22 800	22 900
9 ^e décile	39 920	44 600	46 300
Rapport interdécile des niveaux de vie	3,4	4,1	4,5
Taux de pauvreté (en %)	14,4	16,2	17,7

Lecture : En 2020, en France métropolitaine, 1 200 000 personnes vivent dans un ménage agricole. Le niveau de vie moyen de cette population est de 27 100 euros. 16,2 % de ces personnes ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

Champ : France métropolitaine. En dehors du nombre de personnes dans l'ensemble de la population, les indicateurs présentés sont hors personnes vivant en communautés et sans abri. Pour les ménages agricoles (dont les exploitants agricoles), le champ est restreint aux ménages dont le niveau de vie est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

¹ Les revenus des exploitants agricoles ne sont pas identiques d'un mois à l'autre. Les moyennes mensuelles des niveaux de vie sont donc données ici à titre indicatif, par simple division du niveau de vie annuel par 12. Les exploitants agricoles évaluent en général leurs résultats économiques sur l'année et ajustent leurs comportements économiques selon cette unité de temps.

On s'intéressera ici aux seuls exploitants agricoles, et non à l'ensemble des personnes vivant dans leurs ménages. Ils travaillent très majoritairement en tant qu'indépendants. Ils ne sont donc pas salariés et travaillent à leur propre compte en tant que chef d'exploitation ou coexploitant, comme entrepreneur individuel ou associé d'une société. Leur niveau de vie s'établit en moyenne à 27 500 euros en 2020, et leur niveau de vie **médian**, à 22 900 euros, proches de ceux de la population dans son ensemble (27 500 euros en moyenne, 22 400 euros pour la médiane). Les personnes des ménages agricoles qui ne sont pas des exploitants (par exemple les enfants), sont en moyenne plus nombreuses au sein des ménages agricoles les moins aisés.

Le niveau de vie des exploitants agricoles est plus faible lorsqu'ils ne vivent pas en couple (24 600 euros en moyenne) ou lorsqu'ils ont un conjoint au chômage (21 500 euros) ► **figure 2**. Il est à l'inverse plus élevé lorsque leur conjoint est cadre (35 700 euros).

Les bénéfices agricoles représentent en moyenne 35 % du revenu disponible des exploitants agricoles, tandis que les autres revenus d'activité (des exploitants ou d'autres membres de leurs ménages) en représentent 45 %. Les bénéfices agricoles représentent plus de la moitié du revenu disponible pour seulement 31 % des exploitants.

► **2. Niveau de vie et taux de pauvreté monétaire des exploitants en 2020, selon l'activité professionnelle du conjoint**

Activité du conjoint	Part de l'ensemble des exploitants (en %)	Niveau de vie moyen (en euros)	Part des exploitants sous le seuil de pauvreté monétaire (en %)
Pas de conjoint	25	24 600	26,2
Avec un conjoint	75	27 900	14,9
Travaillant sur l'exploitation	20	26 700	21,9
Exploitant agricole sur une autre exploitation	3	31 800	19,0
Artisan, commerçant et chef d'entreprise	3	30 400	18,0
Cadre et profession intellectuelle supérieure	5	35 700	5,8
Profession intermédiaire	7	28 800	9,2
Employé	19	25 800	12,1
Ouvrier agricole	1	28 100	15,5
Ouvrier non agricole	1	25 200	8,5
Chômeur	1	21 500	26,9
Retraité	12	28 200	10,7
Autre inactif	3	27 300	26,3
Ensemble des exploitants	100	27 500	17,7

Lecture : En 2020, en France métropolitaine, 25 % des exploitants n'ont pas de conjoint ; leur niveau de vie est en moyenne de 24 600 euros et 26,2 % d'entre eux sont sous le seuil de pauvreté monétaire.

Champ : Exploitants agricoles de France métropolitaine, dont le niveau de vie est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Les exploitants agricoles vivent plus fréquemment sous le seuil de pauvreté que l'ensemble de la population

La dispersion du niveau de vie est forte parmi les exploitants agricoles, avec un rapport interdécile de 4,5 entre le 9^e et le 1^{er} **décile** de niveaux de vie, contre 3,4 dans l'ensemble de la population.

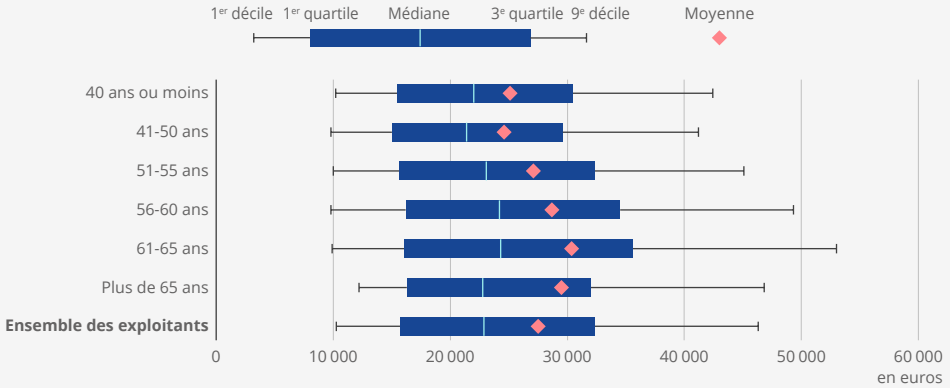
La part des exploitants agricoles vivant sous le seuil de **pauvreté monétaire** est de 17,7 %, supérieure aux 14,4 % observés parmi l'ensemble de la population. Le taux de pauvreté est plus élevé lorsque tous les pourvoyeurs de ressources du ménage sont exploitants agricoles : 21,9 % lorsque le conjoint travaille dans la même exploitation et 19,0 % lorsqu'il est à la tête d'une autre exploitation agricole. Il est en revanche plus faible si au moins un non-exploitant est présent dans le ménage. Par exemple, le taux de pauvreté est bien plus faible, à 5,8 %, lorsque le conjoint est cadre.

Entre 40 et 65 ans, le niveau de vie des exploitants croît avec l'âge

En 2020, les exploitants agricoles forment une population plutôt âgée : 43 % d'entre eux ont 55 ans ou plus, bien plus que dans l'ensemble de la population active (18 %) [Barry, 2022 ; Insee, 2021]. Au contraire, 22 % ont 40 ans ou moins, contre 44 % dans l'ensemble de la population active.

Le niveau de vie des exploitants augmente avec l'âge, comme c'est le cas pour les autres actifs. Les jeunes exploitants sont plus souvent au début de leur cycle d'investissements, qui sont élevés en production agricole [Agreste, 2021], ce qui amoindrit leurs ressources immédiates. Néanmoins, les exploitants de 40 ans ou moins bénéficient de dispositifs financiers spécifiques d'aide à l'installation (dotation jeunes agriculteurs, supplément pour les aides découplées de la politique agricole commune, abattements sur les assiettes fiscales et les cotisations sociales), et leur niveau de vie moyen (25 100 euros) est proche de celui des exploitants âgés de 41 à 50 ans (24 600 euros) ► **figure 3**. La dispersion des niveaux de vie est équivalente dans ces deux classes d'âge, avec un écart interdécile de 4,2.

► 3. Distribution du niveau de vie des exploitants agricoles en 2020, selon leur âge



Lecture : En 2020, en France métropolitaine, les exploitants agricoles entre 51 et 55 ans ont en moyenne un niveau de vie de 27 100 euros. Pour un quart d'entre eux, ce niveau de vie est inférieur à 15 700 euros, et pour un dixième, inférieur à 10 000 euros.

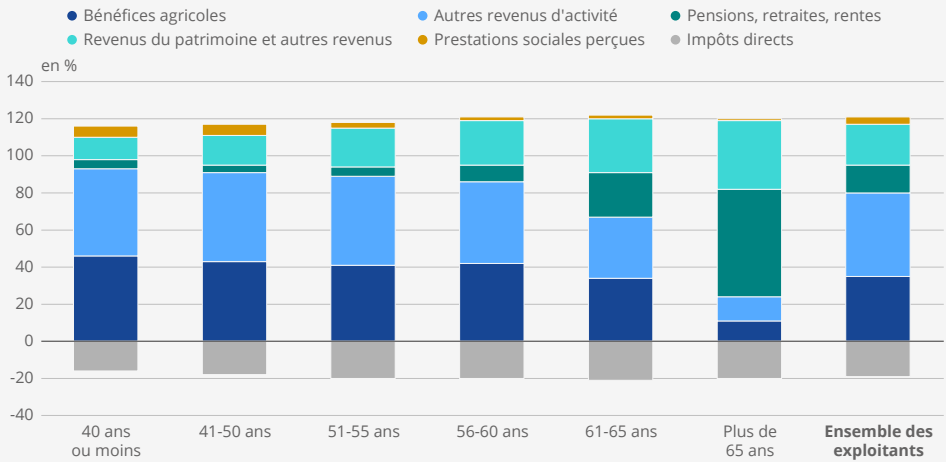
Champ : Exploitants agricoles de France métropolitaine, dont le niveau de vie est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, recensement agricole 2020 ; DGFiP ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

La pauvreté monétaire est un peu plus fréquente parmi la population des exploitants de moins de 50 ans : elle concerne 18,4 % des 40 ans ou moins et 19,8 % des 41-50 ans, contre 17,7 % de l'ensemble des exploitants. La structure des revenus des moins de 50 ans diffère également de celle de l'ensemble des exploitants : les bénéfices agricoles et, dans une moindre mesure, les prestations sociales perçues, pèsent davantage dans leur revenu disponible. Dans cette tranche d'âge, les bénéfices agricoles représentent ainsi 45 % du revenu disponible, contre 35 % pour l'ensemble des exploitants, et les prestations sociales 6 % contre 4 % ► **figure 4**. À l'inverse, le poids des revenus du patrimoine (comme les fermages perçus de la location des terres à d'autres exploitants), qui croît avec l'âge, est moindre : 12 % pour les moins de 40 ans et 16 % pour les 41-50 ans, contre 22 % dans l'ensemble.

Entre 51 et 65 ans, le niveau de vie moyen augmente avec l'âge, de 27 100 euros pour les 51-55 ans à 30 400 euros pour les 61-65 ans. Sa dispersion s'accroît aussi, le rapport interdécile passant de 4,5 pour les 51-55 ans à 5,4 pour les 61-65 ans.

► 4. Composition moyenne du revenu disponible des ménages agricoles en 2020, selon l'âge de l'exploitant



Lecture : En 2020, en France métropolitaine, les bénéfices agricoles des exploitants de 40 ans ou moins représentent en moyenne 46 % du revenu disponible.

Champ : Ménages fiscaux des exploitants agricoles de France métropolitaine, dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Entre 51 et 60 ans, les bénéfices agricoles contribuent en moyenne à un peu plus de 40 % du revenu disponible. Ensuite, entre 61 et 65 ans, leur part diminue (à 34 %) au profit de celle des pensions, retraites et rentes : 24 % en moyenne, alors qu'elle est comprise entre 5 % et 9 % avant 61 ans. En effet, 38 % des exploitants de cette tranche d'âge ont déjà fait valoir leurs droits à la retraite, et peuvent donc cumuler dans ce cas une pension de retraite et des revenus d'activité comme exploitant. Différents dispositifs permettent de cumuler emploi et retraite. Par exemple, les exploitants agricoles peuvent, sous conditions, percevoir leur retraite et poursuivre leur activité d'exploitant sur une petite surface (dite « parcelle de subsistance »).

Le niveau de vie moyen des exploitants agricoles de plus de 65 ans, qui sont 82 % à avoir déjà fait valoir leurs droits à la retraite, et cumulent donc de ce fait plus souvent qu'aux autres âges des pensions et revenus d'activité², est inférieur à celui des 61-65 ans (29 500 euros contre 30 400 euros), mais reste plus élevé que celui des autres classes d'âge. Le niveau de vie est également moins dispersé parmi eux (rapport interdécile à 3,8) et la pauvreté monétaire moins fréquente (13,5 %). Les pensions, retraites et rentes représentent 58 % de leur revenu disponible et les revenus du patrimoine 37 %. Les revenus d'activité apportent enfin une contribution minoritaire à leur revenu disponible : les bénéfices agricoles en représentent 11 % et les autres revenus d'activité 13 %.

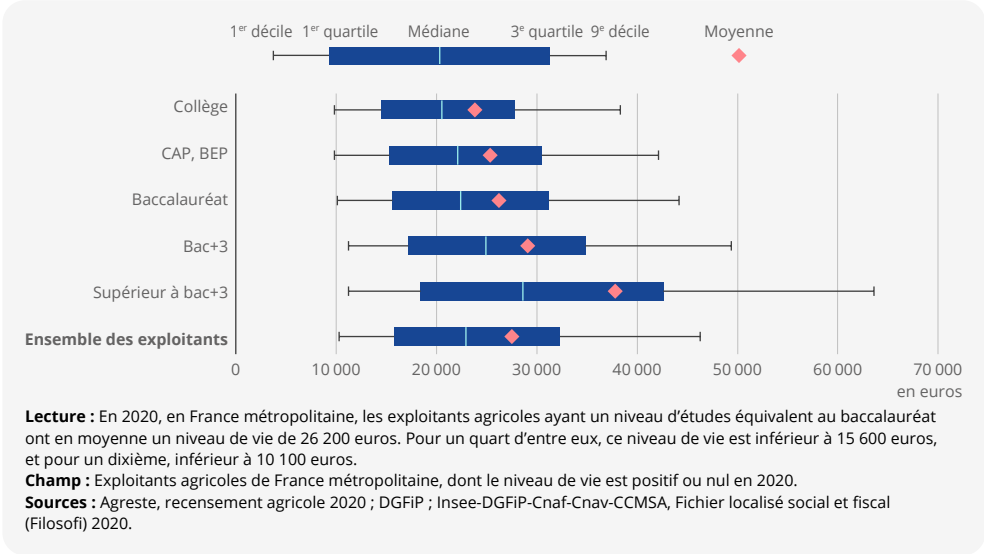
Les exploitants ayant un niveau d'études plus élevé ont en moyenne un niveau de vie supérieur aux autres

En 2020, près de six exploitants sur dix ont atteint le niveau du baccalauréat (28 %) ou un niveau d'études supérieur (28 %, dont 10 % de niveau bac+4 ou plus), toutes formations confondues (généraliste ou agricole, initiale ou continue). Les autres exploitants ont un niveau CAP, BEP ou équivalent (31 %), ou un niveau d'études inférieur ou égal au collège (14 %).

² Les anciens exploitants agricoles ayant fait valoir leurs droits à la retraite et ayant arrêté d'exercer une activité professionnelle sont exclus du champ de l'étude, qui ne concerne que les exploitants agricoles en activité. Aux âges élevés, les niveaux de vie mesurés dans cette étude ne portent donc que sur les exploitants encore en activité à ces âges, et non sur l'ensemble des exploitants (anciens exploitants et exploitants encore en activité).

Le niveau de vie moyen des exploitants croît avec le niveau d'études, de 23 800 euros pour ceux ayant un niveau d'études inférieur ou égal au collège, à 37 800 euros pour ceux ayant un niveau d'études supérieur à bac+3 ► [figure 5](#).

► 5. Distribution du niveau de vie des exploitants agricoles en 2020, selon leur niveau d'études



La hausse du niveau de vie avec le niveau d'études s'accompagne d'un accroissement de sa dispersion. Le rapport interdécile varie ainsi de 3,9 parmi les exploitants agricoles de niveau d'études inférieur ou égal au collège, à 5,7 parmi ceux ayant un niveau d'études supérieur à bac+3. Les revenus du patrimoine perçus en moyenne par les ménages de ces exploitants ayant suivi les études les plus longues sont près de deux fois plus élevés que ceux perçus par les autres ménages agricoles : 20 700 euros, soit 29 % du revenu moyen disponible, contre 10 800 euros, soit 22 %.

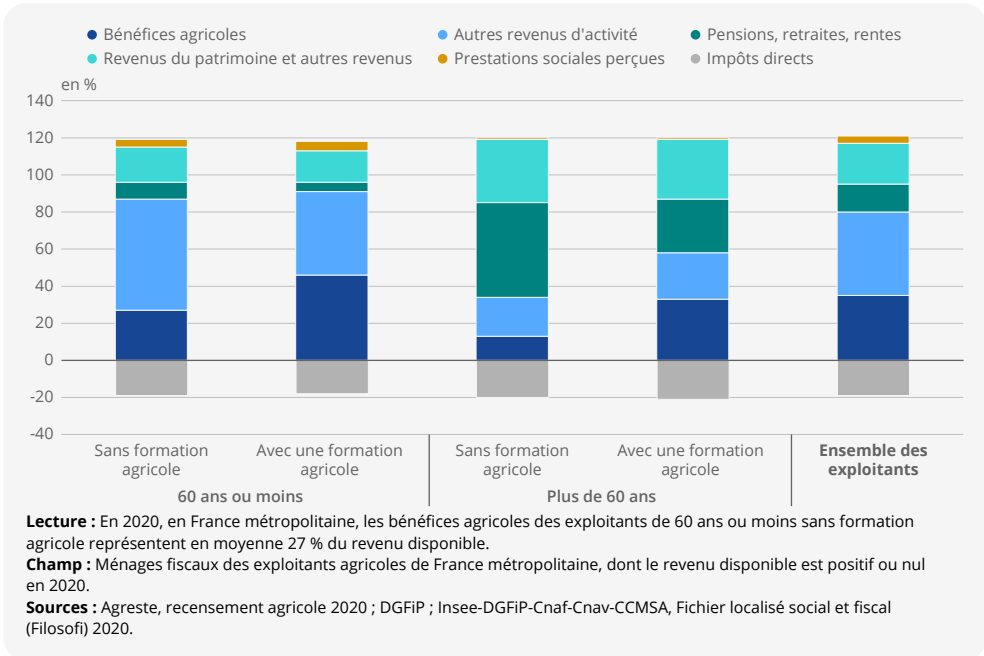
Les bénéfices agricoles sont plus élevés lorsque l'exploitant a suivi une formation agricole

En 2020, tous niveaux d'études confondus, deux tiers des exploitants agricoles ont suivi un cursus spécialisé dans l'agriculture. Leur niveau de vie médian (22 800 euros) est comparable à celui de l'ensemble des exploitants (22 900 euros) et le rapport interdécile est équivalent (égal à 4,5). En revanche, la structure de leurs revenus est différente : la part des bénéfices agricoles dans le revenu est deux fois plus élevée pour les exploitants qui ont suivi un cursus agricole que pour les autres exploitants. En effet, les exploitants n'ayant pas suivi de formation agricole sont plus souvent pluriactifs³ : 40 % d'entre eux ont une autre activité rémunérée, contre 25 % parmi ceux qui ont une formation agricole.

Ces différences de structure restent observées quel que soit l'âge de l'exploitant agricole. Lorsqu'il a moins de 60 ans, la part des bénéfices agricoles est de 27 % du revenu disponible quand il n'a pas suivi de formation agricole et de 46 % quand il en a suivi une, au détriment des autres revenus d'activité ► [figure 6](#). Au-delà de 60 ans, cette part est de 13 % pour les exploitants sans formation agricole et de 33 % pour ceux qui en ont une, au détriment des pensions, retraites et rentes dans ce dernier cas.

³ Indépendamment du statut de l'exploitant agricole (salarié ou indépendant), la pluriactivité se caractérise ici par l'exercice d'une autre activité rémunérée sans lien avec l'exploitation, que ce soit dans le secteur agricole (par exemple salarié agricole ou élu agricole) ou non (artisan, commerçant, cadre, employé, ouvrier non agricole, etc.).

► 6. Composition moyenne du revenu disponible des ménages agricoles, avec ou sans formation agricole, en 2020

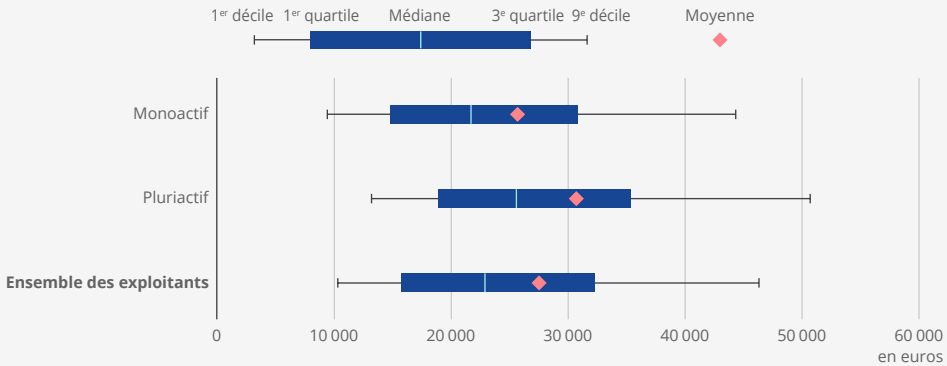


Les pluriactifs, au niveau de vie moyen plus élevé, sont davantage des gérants de microexploitations

La gestion de la ferme n'est pas nécessairement la seule activité rémunérée des agriculteurs. Ainsi, en 2020, 29 % des exploitants sont considérés comme « pluriactifs » car ils déclarent au recensement agricole exercer au moins une autre activité rémunérée sans lien avec l'exploitation. Les exploitants pluriactifs ont un niveau de vie en moyenne plus élevé (30 700 euros, contre 25 700 euros pour les monoactifs) et sont moins souvent sous le seuil de pauvreté (10,5 % d'entre eux, contre 20,5 % parmi les monoactifs) ► [figure 7](#).

La pluriactivité est plus fréquente parmi les microexploitants (53 % d'entre eux ont une autre activité rémunérée sans lien avec l'exploitation) et est d'autant moins fréquente que la [taille économique](#) de l'exploitation s'accroît (16 % d'agriculteurs pluriactifs sur les exploitations de grande taille) ► [figure 8](#). La prépondérance des pluriactifs sur les microexploitations, aux résultats économiques pourtant moins élevés que dans des exploitations plus grandes, permet notamment d'expliquer que la pauvreté monétaire est plus rare parmi les microexploitants [[Givovis, 2024](#)]. D'autres sources de revenus que l'activité sur l'exploitation permettent en effet de compléter leur revenu disponible : les bénéfices agricoles ne représentent en moyenne que 22 % du revenu disponible des exploitants pluriactifs, contre 46 % pour les exploitants monoactifs ► [figure 9](#). Ils sont par ailleurs plus nombreux à percevoir une retraite : 43 %, contre 14 % en moyenne. Enfin, les autres revenus d'activité contribuent à 63 % du revenu disponible des exploitants pluriactifs, contre 34 % pour les monoactifs.

► 7. Distribution du niveau de vie des exploitants agricoles en 2020, selon leur activité

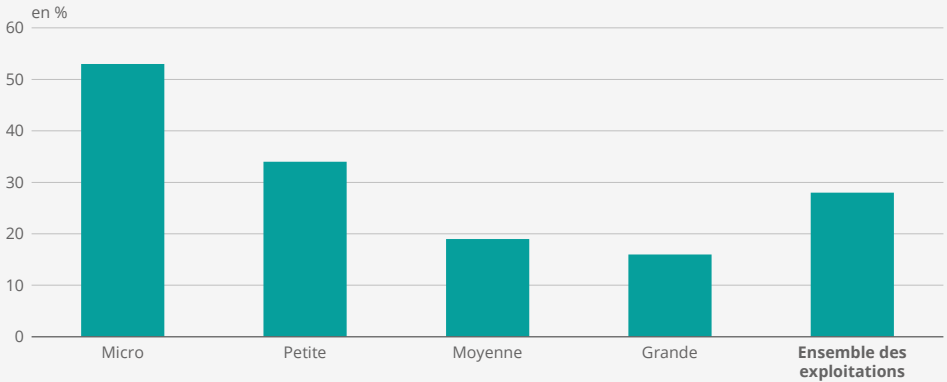


Lecture : En 2020, en France métropolitaine, les exploitants agricoles pluriactifs ont en moyenne un niveau de vie de 30 700 euros. Pour un quart d'entre eux, ce niveau de vie est inférieur à 18 900 euros, et pour un dixième, inférieur à 13 200 euros.

Champ : Exploitants agricoles de France métropolitaine, dont le niveau de vie est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

► 8. La pluriactivité parmi les exploitants en 2020, selon la taille économique de leur exploitation



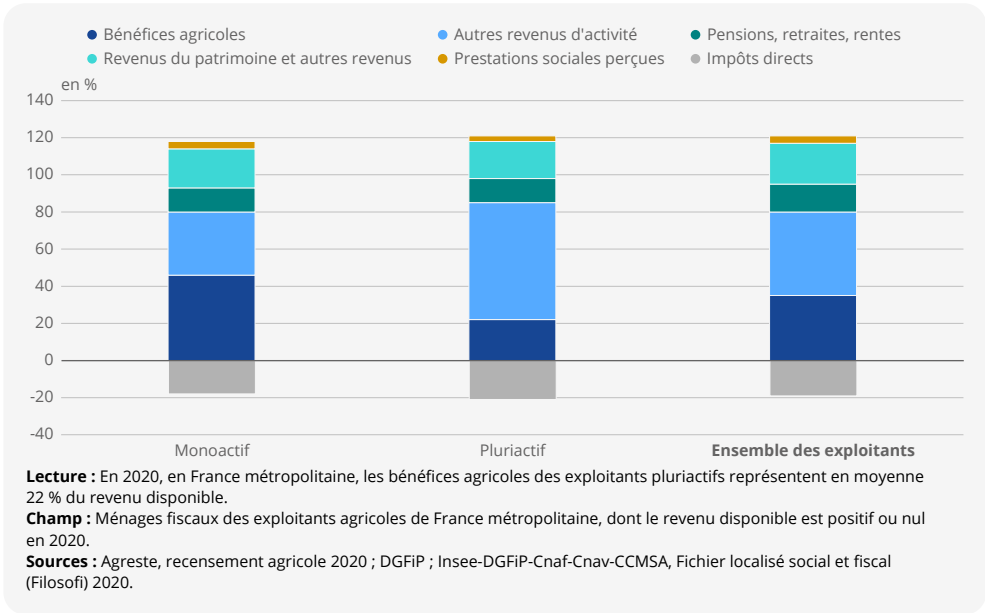
Note : Les classes de taille d'exploitation sont définies à partir de la production brute standard.

Lecture : En 2020, en France métropolitaine, 53 % des exploitants des microexploitations sont pluriactifs (contre 28 % toutes exploitations confondues).

Champ : Exploitations agricoles de France métropolitaine.

Source : Agreste, recensement agricole 2020.

► 9. Composition moyenne du revenu disponible des ménages agricoles en 2020, selon l'activité de l'exploitant



Un niveau de vie plus élevé en grandes cultures, viticulture et élevage de granivores

En 2020, le niveau de vie moyen des exploitants est globalement plus élevé et leur taux de pauvreté plus faible lorsque l'exploitation est spécialisée en production végétale (31 300 euros en moyenne, et 14,3 % d'exploitants sous le seuil de pauvreté) qu'en production animale (23 300 euros et 20,4 %) ► **figure 10**. Toutefois, les exploitations en maraîchage et horticulture, et les élevages de granivores (porcins et volailles) se distinguent : les premières avec un niveau de vie en moyenne faible (26 800 euros) et les secondes plus élevé (28 500 euros). Dans les exploitations combinant culture et élevage, le niveau de vie moyen est intermédiaire (25 400 euros en moyenne) [Givois, 2024]. Ces différences de niveau de vie mesurées selon la spécialisation de l'exploitation reflètent également des différences entre les caractéristiques des exploitants selon la spécialisation. Par exemple, la part des exploitants ayant un niveau d'études supérieur à bac+3 est plus élevée au sein des exploitants spécialisés en productions végétales (9,3 %), et en particulier dans certaines productions (12,2 % en viticulture), qu'au sein des exploitants spécialisés en production animale (4,1 %)⁴.

Les exploitants spécialisés en grandes cultures (26 % d'entre eux) et les viticulteurs (14 %) sont moins souvent sous le seuil de pauvreté que les autres ; respectivement 13,5 % d'entre eux et 12,6 %, contre 17,7 % dans l'ensemble. Les exploitants en grandes cultures sont plus souvent pluriactifs (45 % d'entre eux) que les viticulteurs (37 %), si bien que les bénéfices agricoles ont un poids moindre dans leur revenu disponible (28 % en grandes cultures, contre 37 % en viticulture).

⁴ Toutefois, à autres caractéristiques identiques (âge, formation, activité du conjoint, etc.), la spécialisation de l'exploitation explique encore une part significative des écarts de niveau de vie. Plus généralement, une modélisation « toutes choses égales par ailleurs » montre que le niveau d'études, la spécialisation de l'exploitation, l'âge ou l'activité du conjoint expliquent chacun une part significative des écarts de niveau de vie.

► 10. Niveau de vie des exploitants en 2020, selon l'orientation technico-économique de leur exploitation

en %

Orientation technico-économique de l'exploitation	Niveau de vie moyen (en euros)	Part de l'ensemble des exploitants	Part d'exploitants pluriactifs	Part des exploitants sous le seuil de pauvreté monétaire	Contribution des bénéfices agricoles au revenu disponible
Cultures	31 300	48	39	14,3	31
Céréales et grandes cultures	30 700	26	45	13,5	28
Légumes, fleurs, plantes	26 800	4	16	26,2	38
Vignes	33 900	14	37	12,6	37
Arboriculture	29 900	4	36	18,9	22
Production animale	23 300	41	20	20,4	39
Bovins	22 700	27	16	20,1	44
Ovins, caprins, équidés et autres animaux	22 400	9	30	25,6	18
Granivores	28 500	5	20	14,0	54
Culture et élevage associés	25 400	11	23	19,1	40
Ensemble des exploitants	27 500	100	29	17,7	34

Lecture : En 2020, en France métropolitaine, 26 % des exploitants agricoles sont dans une exploitation spécialisée en grandes cultures ; leur niveau de vie est en moyenne de 30 700 euros ; 45 % de ces exploitants sont pluriactifs et 13,5 % d'entre eux sont sous le seuil de pauvreté monétaire ; les bénéfices agricoles représentent en moyenne 28 % du revenu disponible de leur ménage.

Champ : Exploitants agricoles de France métropolitaine, dont le niveau de vie est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► Encadré – Les différentes mesures du revenu en agriculture

Il n'existe pas de mesure unique du revenu en agriculture. Plusieurs indicateurs sont couramment utilisés, en fonction des usages et pour répondre à des questions différentes [Apers et al., 2024].

Le [réseau d'information comptable agricole \(RICA\)](#) permet de connaître les résultats économiques des exploitations agricoles en tant qu'entreprises. Les principaux indicateurs diffusés sont l'excédent brut d'exploitation (EBE), qui correspond à la valeur générée par l'activité courante de l'entreprise (nette des charges salariales, loyers, fermages et taxes, et comprenant les indemnités d'assurance et les subventions d'exploitation), et le résultat courant avant impôt (RCAI), obtenu en déduisant de l'EBE les charges financières (nettes des produits) et les dotations aux amortissements, qui dépendent de la stratégie d'investissement et de financement de l'entreprise.

En France métropolitaine, hors microexploitations, l'EBE est en moyenne de 71 900 euros par exploitation et le RCAI moyen de 37 000 euros en 2020 [Devauvre, 2021]. Ces chiffres peuvent être rapportés au 1,4 équivalent temps plein (ETP) non salarié observé en moyenne parmi ces exploitations : l'EBE moyen par ETP non salarié, qui reflète l'EBE par exploitant et non plus par exploitation, est alors de 52 100 euros, et le RCAI de 26 800 euros.

Une approche complémentaire consiste à retrancher à l'EBE les annuités d'emprunts (capital et intérêts dus) à moyen et long terme et les cotisations sociales de l'exploitant, pour obtenir un « solde disponible » de 21 350 euros par ETP non salarié en 2020, qui permet de rémunérer l'exploitant et d'autofinancer ses investissements. Ces indicateurs permettent de quantifier la valeur générée par l'exploitation, rapportée à la quantité de travail des exploitants. L'approche comptable du revenu au sens d'un résultat économique dégagé par l'activité agricole est aussi mise en œuvre au niveau macroéconomique dans les comptes de l'agriculture [Agreste, 2021]. Ces derniers permettent par exemple d'estimer le revenu mixte brut de la branche agricole française, concept relativement proche de celui de l'EBE calculé au niveau des exploitations.

Un revenu est aussi calculé pour asseoir le calcul des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Partant du RCAI, il prend en compte les montants de revenus ou pertes exceptionnelles (plus ou moins-values), qui peuvent être étalés sur plusieurs années afin de lisser dans le temps les charges fiscales et sociales pesant sur l'activité. De ce revenu « social » ou « fiscal » découle un revenu professionnel d'activité par exploitant, au prorata des parts qu'il détient dans l'exploitation. Ce revenu est en moyenne de 19 700 euros par exploitant en France métropolitaine en 2020 (1 640 euros par mois)



[Amar, Treppoz, 2022], pour les exploitants imposés au régime réel (normal ou simplifié) pour leurs bénéfices agricoles. En ajoutant les exploitants imposés au régime des micro-bénéfices agricoles (ainsi que la sylviculture, les paysagistes et les services de soutien à l'agriculture, mais hors cotisants solidaires), il vaut en moyenne 17 300 euros (1 440 euros mensuels). Cette approche permet de quantifier la valeur revenant aux exploitants en rémunération de leur activité agricole mais ne donne pas une vision complète de leurs ressources monétaires.

Pour une vision plus complète du revenu, le concept de revenu disponible calculé au niveau des ménages est privilégié. Le revenu disponible des ménages comprenant des exploitants agricoles est donc composé du revenu déclaré au titre des bénéfices agricoles (cf. revenu professionnel d'activité supra), mais également d'autres revenus de l'exploitant lui-même ou d'autres membres du ménage, qu'il s'agisse de revenus d'activité, de revenus tirés du patrimoine (fermages perçus par exemple), de pensions-retraites, mais aussi de prestations sociales perçues par le ménage, déduction faite des impôts payés. Pour les ménages d'exploitants agricoles (exploitant au sens du recensement agricole) de France métropolitaine, les bénéfices agricoles s'élèvent en moyenne à 17 100 euros par ménage en 2020 (et 17 500 euros par exploitant) et constituent 34 % du revenu disponible (49 600 euros en moyenne par ménage agricole) [Givois, 2024].

Le revenu disponible permet de calculer le niveau de vie des ménages et donc de quantifier la pauvreté monétaire, mettant en regard le niveau de vie du ménage avec la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population : une personne est considérée comme monétairement pauvre si son niveau de vie est inférieur à un certain seuil. Cette approche ne tient pas compte d'autres dimensions, comme les privations matérielles ou sociales, ou le patrimoine détenu.

Les différents résultats présentés se rapportent à l'année 2020. Or l'agriculture est une activité économique soumise à de nombreux aléas, en particulier concernant les conditions climatiques, sanitaires, et à la variabilité forte et rapide des prix (des intrants et prix de vente). Les indicateurs de résultats économiques (notamment le RCAI ou le revenu disponible) varient donc fortement d'une année à l'autre⁵. On constate néanmoins que l'année 2020, malgré sa spécificité liée à la pandémie de Covid-19, n'est pas une année atypique du point de vue des résultats économiques des exploitations agricoles [Agreste, 2021]. Par ailleurs, les bénéfices agricoles déclarés sont calculés comme la moyenne des trois dernières années, pour lisser ces variations.

⁵ Les différents régimes d'imposition applicables aux bénéfices agricoles prennent en compte une moyenne des bénéfices agricoles sur plusieurs années, pour lisser la variabilité des revenus inhérente à l'activité agricole.

Les résultats agricoles contribuent davantage encore au revenu disponible des éleveurs de granivores (5 % des exploitants), puisqu'ils en représentent 54 % en moyenne, du fait notamment d'un taux de pluriactivité moindre parmi ces exploitants (20 %, contre 29 % pour l'ensemble des exploitants). Les bénéfices agricoles représentent également une part élevée du revenu pour les éleveurs bovins (44 %), en lien avec le fait que seuls 16 % d'entre eux sont pluriactifs. La pauvreté monétaire concerne 20,1 % d'entre eux et 14,0 % des éleveurs de granivores. ●

Auteurs :

Samuel Givois (SSP)

Étienne Apers (SSP)

SSP : Service de la statistique et de la prospective, ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

► Sources et méthodes

Les résultats présentés dans cette étude s'appuient sur les données du **recensement agricole 2020** réalisé par le service de la statistique et de la prospective (SSP). Celles-ci ont été enrichies avec les données fiscales de la DGFiP et le **Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)** construit par l'Insee à partir de différentes sources de données, portant sur l'année 2020. Cet enrichissement permet de mesurer le niveau de vie, ainsi que les différentes composantes du revenu disponible, des ménages fiscaux (hors collectivités et hors sans-domicile) dont au moins un membre est exploitant agricole au sens du recensement agricole.

Le champ de l'étude est restreint à la France métropolitaine. Par souci d'homogénéité avec les autres publications disponibles sur le niveau de vie, que le ménage soit agricole ou non, les résultats sont présentés pour les ménages dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020, et donc pour les exploitants ayant un niveau de vie positif ou nul.

Les exploitants agricoles travaillent le plus souvent comme indépendants (non-salariés), mais certains peuvent être des salariés (6 % d'après le recensement agricole). La mesure du nombre d'exploitants agricoles indépendants peut varier en fonction des critères pris en compte dans les différentes sources de données statistiques utilisées. Le recensement agricole qui enquête toutes les exploitations agricoles aboutit au nombre d'exploitants indépendants le plus élevé. Dans d'autres sources telles que la **base Non-salariés (BNS)** produite par l'Insee à partir des données de la Mutualité sociale agricole (MSA) pour la partie agricole, ils sont moins nombreux car ils doivent remplir certaines conditions pour être comptabilisés, comme l'existence d'une surface minimale sur laquelle exercer leur activité agricole (qui correspond à la moitié de la surface minimum d'installation (SMI) définie par la MSA).

Certains exploitants agricoles cumulent emploi et retraite. Leur part est de 16 % d'après une estimation basée sur l'enrichissement du recensement agricole 2020 par les données sociales et fiscales des exploitants agricoles.

► Définitions

Les **exploitants agricoles** (chefs d'exploitation, et coexploitants en cas de forme sociétaire) assurent la gestion courante des exploitations agricoles. Ils peuvent parfois cumuler emploi et retraite. Le champ ainsi couvert par le recensement agricole est différent de celui de l'ensemble des cotisants à la Mutualité sociale agricole (autres secteurs d'activité comme sylviculture, aménagement paysager...) et ne coïncide pas avec celui du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). La notion d'exploitant agricole se distingue également de celle d'agriculteur exploitant au sens de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles établie par l'Insee, qui inclut ainsi d'autres types d'activité (activités forestières, pêche, aquaculture...) mais exclut les exploitations de plus de dix personnes (le chef d'exploitation étant alors classé dans le groupe des artisans, commerçants et chefs d'entreprise).

Dans le recensement agricole, l'**exploitation agricole** est définie comme une unité de production remplissant les trois critères suivants : produire des produits agricoles (vendus ou utilisés hors du cadre familial) ; avoir une gestion courante indépendante ; atteindre un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations agricoles. Elle permet de classer les exploitations en différentes **tailles économiques**. Sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petites » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyennes » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grandes » celles de plus de 250 000 euros de PBS. Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou **orientation technico-économique**). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Un **ménage fiscal** regroupe les foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Par exemple, un couple de concubins, où chacun remplit sa propre déclaration de revenus constitue un seul ménage fiscal parce qu'ils sont répertoriés dans le même logement, même s'ils constituent deux contribuables distincts au sens de l'imposition sur les revenus.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Les UC sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est ainsi le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Il permet de comparer les revenus disponibles des exploitants agricoles entre eux, indépendamment de la composition de leur ménage.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (bénéfices agricoles, autres revenus d'activité des professions non salariées, salaires bruts) nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine ; la taxe foncière n'est pas prise en compte dans le calcul du revenu disponible car elle constitue selon les cas un impôt sur le capital, ou une charge déjà déduite des revenus fonciers).

Si on ordonne une distribution, la **médiane** partage cette distribution en deux parties d'effectifs égaux. Ainsi, pour une distribution de niveaux de vie d'une population donnée, 50 % des personnes de cette population ont un niveau de vie inférieur à la médiane, et 50 % un niveau de vie supérieur à la médiane. Les **déciles** partagent quant à eux une distribution en dix parties d'effectifs égaux. Ainsi, seuls 10 % de l'effectif total se situent au-dessus du 9^e décile, et 90 % en dessous.

Les **quartiles** partagent une distribution en quatre parties d'effectifs égaux.





Un individu est considéré comme **monétairement pauvre** lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil est fixé dans cette étude à 60 % du niveau de vie médian observé en France métropolitaine, soit 13 440 euros par unité de consommation en 2020. Le **taux de pauvreté monétaire** parmi les exploitants correspond à la part de ces personnes monétairement pauvres.

► Pour en savoir plus

- **Agreste**, « Rapports présentés à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation - Session du 15 décembre 2021 », Les Dossiers n° 2021-5, décembre 2021.
- **Amar É., Treppoz M.**, « En 2020, les revenus d'activité des non-salariés chutent », Insee Première n° 1926, octobre 2022.
- **Apers É., Paquier F., Robert-Bobée I., Marcus V.**, « Combien gagne un agriculteur ? », Blog de l'Insee, décembre 2024.
- **Barry C.**, « Âge des exploitants et devenir des exploitations : les exploitations fruitières ou de grandes cultures plus souvent dirigées par au moins un exploitant senior », Agreste Primeur n° 2022-10, juillet 2022.
- **Bordet-Gaudin R., Logeais C., Ulrich A.**, « Le niveau de vie des ménages agricoles est plus faible dans les territoires d'élevage », Insee Première n° 1876, octobre 2021.
- **Devauvre N.**, « Baisse des résultats économiques 2020 dans le secteur agricole », Agreste Primeur n° 2021-6, décembre 2021.
- **Insee**, Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires, coll. « Insee Références », édition 2024.
- **Insee**, « Activité, emploi et chômage en 2020 et en séries longues », Insee Résultats, mai 2021.
- **Givois S.**, « La pauvreté monétaire, moins fréquente en présence de non-exploitants », Agreste Primeur n° 2024-1, février 2024.